

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/23

Plan d'action communal contre la pauvreté :
quelles actions efficaces pour l'urgence sociale ?

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S

La lutte contre la pauvreté est, en premier lieu, de compétence du Canton. Par l'action de ses services et des mandats octroyés à diverses institutions (AJAM, Caritas, SSRJU, ECAS, ORP, etc.), il gère la répartition et la distribution des assurances sociales et des prestations sous condition de ressources, notamment les prestations complémentaires AVS-AI, les avances sur pensions alimentaires, les bourses d'étude, les subsides sur les caisses maladies et l'aide sociale.

Le rapport social cantonal 2021, publié en mai 2022, indique que 14,8% de la population jurassienne se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté et 10% en dessous du risque de pauvreté sévère. Cette situation est préoccupante et probablement un peu plus répandue dans le Jura qu'ailleurs en Suisse. L'environnement politique et financier actuel ne permettant pas le développement de nouvelles prestations, le Canton va concentrer ses forces sur deux axes, soit la lutte contre le non-recours aux prestations et l'intégration renforcée de la lutte contre la pauvreté dans les politiques sectorielles (développement économique, formation, promotion de la santé).

Tenant compte de l'envergure cantonale de cette problématique, la Municipalité de Delémont n'a, à ce stade, pas procédé à une analyse affinée de la situation de pauvreté à l'échelle de la ville, même si on peut bien imaginer que les chefs-lieux de district sont touchés de manière plus aiguë. De même, sa situation politique et économique lui permet difficilement de se substituer au Canton pour entreprendre des démarches afin d'accentuer les prestations sociales.

Néanmoins, la lutte contre la pauvreté est, de manière générale, un paramètre pris en compte dans les projets et réflexions menées par le Conseil communal et les commissions et services communaux concernés. Plus particulièrement, et pour rappel, la Municipalité met en œuvre diverses mesures pour atténuer la situation de précarité de la population, dont certaines avaient par ailleurs été annoncées dans la réponse à la motion 5.11/19 formulée en juin 2020 :

- Soutien aux familles : allocations de naissance, distribution de sacs-poubelle gratuits pour les enfants en bas âge, colonies de vacances.
- Soutien à la formation et à l'insertion professionnelle : bourses d'études communales, allocations d'incitation à la formation (AIF), participation à l'écolage des jeunes fréquentant « À part entière ».
- Autres soutiens financiers : allocations de fin d'année aux personnes retraitées, distribution gratuite de protections hygiéniques, subventions à diverses institutions (AVIVO, LARC Caritas, Lire et écrire, Petits-Pas, Puce verte, etc.)
- Soutien logistique et financier important à la bibliothèque d'objets « Le Vilebrequin », qui permet aux personnes en difficulté d'emprunter divers objets utilitaires.
- Octroi de rabais aux détenteurs de la CarteCulture pour les accès à la ludothèque et aux piscines du Centre sportif.

Cette liste n'est pas exhaustive et la Municipalité entend encore la consolider et accentuer les prestations qui sont dans son domaine de compétence. Quelques exemples :

- L'AIF était jusqu'à ce jour spécifiquement destinée aux personnes sans emploi. Il est envisagé de l'étendre aux jeunes en situation familiale précaire ou en rupture afin de leur permettre d'accéder ou renforcer leur formation.
- On profitera de certaines manifestations organisées par la Ville pour renforcer le lien d'entraide et de solidarité au sein de la population. La mise sur pied de la Fête des voisin·e·s depuis 2021 va dans ce sens.
- L'Espace-Jeunes disposera prochainement d'un véhicule aménagé, de type vélo-cargo, pour aller à la rencontre et ouvrir la discussion avec les jeunes, afin de mieux cibler leurs besoins. Ce véhicule pourra aussi être mis à disposition des autres services pour aller à la rencontre de la population et éventuellement identifier de nouveaux besoins en termes de précarité.

- La Municipalité recevra prochainement le label « Commune en santé », outil très utile permettant de faire connaître et de valoriser diverses démarches en faveur de la prévention et promotion de la santé.
- Diverses politiques sectorielles sont en cours d'élaboration et permettront de proposer des plans d'action : seniors, jeunesse, logements à loyer modéré.
- Le groupe de travail « Mieux vivre ensemble » sera prochainement réactivé et, parmi de nombreux autres thèmes, pourra traiter de celui de la pauvreté. S'il le juge opportun, il pourra éventuellement constituer un sous-groupe avec les partenaires spécifiquement concernés.
- Les contacts avec les services cantonaux et le monde associatif seront intensifiés pour tenter de faire émerger des formes de solidarité nouvelles. Des réflexions sont notamment en cours pour lutter contre le non-recours aux prestations sociales. On pourra également s'inspirer des informations et pistes fournies sur la plateforme nationale contre la pauvreté.

Le Conseil de Ville sera régulièrement informé du développement de ces démarches par l'intermédiaire du rapport de gestion et des projets y relatifs qui lui seront soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 2 mai 2023